

Madame, Monsieur,

Par ordonnance du 24 juin 2014, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a décidé que la ville d'Asnières devait appliquer la réforme des rythmes scolaires.

Sans rentrer dans le détail juridique, il faut préciser que le tribunal ne fait que suspendre notre décision d'appliquer la semaine des 4 jours. C'est un jugement au fond qui tranchera, plus tard, la question.

Sans plus attendre, il nous faut maintenant mettre fin à l'indécision dans laquelle se trouvent de nombreuses familles quant à l'emploi du temps pour la rentrée prochaine.

Aussi, comme je m'y étais engagé, nous allons donc appliquer la réforme.

Nous ne nous lancerons pas dans une bataille de tranchée contre le gouvernement.

Mon équipe et moi-même avons tenu jusqu'au bout, pour défendre l'intérêt général et la volonté d'une immense majorité d'Asniérois.

· **Quels seront les horaires à la rentrée prochaine ?**

J'ai obtenu du Directeur Académique que la journée scolaire commence à 8h30 et non à 8h45 comme le proposait l'ancienne municipalité. En effet, cet horaire trop tardif était incompatible avec l'activité professionnelle de nombreux parents.

Les horaires seront donc les suivants :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45**
- **Mercredi de 8h30 à 11h30**

Par ailleurs, les enfants pourront être accueillis dès 7h30 et jusqu'à 8h20 à l'ouverture des portes.

· **Quelles seront les activités proposées ?**

Comme nous l'avions annoncé, nous mettrons en place des Nouvelles Activités Péricolaires (NAP) de qualité : des **ateliers théâtre, une initiation aux langues étrangères, l'apprentissage du jeu d'échecs avec un Grand Maître International** ... Les études surveillées seront bien entendu maintenues.

· **Quel coût et quel calendrier ?**

La tarification des activités péricolaires et des études surveillées continuera d'être calculée sur la base du quotient familial.

Un dossier d'inscription vous sera envoyé début juillet à votre domicile. Il sera également téléchargeable sur le site internet de la Ville www.mairieasnieres.fr

Il devra être retourné au service Enfance Pratique dans les meilleurs délais.

L'accueil péricolaire sera effectif dès la rentrée, le 2 septembre. Les NAP seront mises en place progressivement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Manuel AESCHLIMANN